

02 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 2 avril 2004

Code sur la TVA

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les adaptations résultent de l'adhésion à l'Union Européenne de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie. L'avant-projet ne concerne que l'étendue du champ d'application de la taxe au sein de l'Union européenne mais il y a urgence du fait que les actes relatifs à l'adhésion des pays cités entrent en vigueur au 1er mai 2004 prochain. L'avant-projet sera donc soumis au Conseil d'Etat pour avis dans un délai ne dépassant pas cinq jours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>